

FBN PROTHIOCONAZOLE FONGICIDE TECHNIQUE
Utiliser pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement
Solide

PRINCIPE ACTIF : Prothioconazole 99,4 %

N° D'HOMOLOGATION : 34165 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 25 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

Renseignements sur le produit : 1-844-200-FARM (3276)

MODE D'EMPLOI :

Utiliser uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter des vêtements protecteurs propres, y compris des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur lors de la manipulation et de la fabrication du produit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale au numéro **1-613-996-6666** or *666.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des plantes et des denrées alimentaires.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants non utilisés en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.